

RÉPUBLIQUE FRANCAISE**DÉPARTEMENT DES
HAUTES PYRENEES****NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au comité syndical : 16
 En exercice : 16
 Présents : 6
 Absents : 10
 Procuration :
 Qui ont pris part à la
 délibération : 6

Date de la convocation :

27 juin 2022

Date d'affichage :

27 juin 2022

Objet de la délibération :

Attribution du marché de
 réhabilitations en tranchée de
 tronçons du réseau
 d'assainissement sur les
 communes d'Aragnouet, de
 Saint-Lary-Soulan, Vielle-
 Aure et Vignec

Acte rendu exécutoire dès
 son envoi en Préfecture le,

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
 du Syndicat Intercommunal d'Assainissement
 de la Haute Vallée d'Aure
 SÉANCE DU 1^{er} juillet 2022**

L'an 2022, le 1^{er} juillet, à 14 heures 15, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean Mouniq

Présents : Mrs Jean MOUNIQ, Jean PAUCIS, Louis RICARD, Jacques SALAT, André DUBAN, Alain PENEVEYRE

Absents excusés : Mrs Jean-Michel ISOART, André MIR, Jean-Michel MARIA, Didier BRUN

Absents : Mrs Michel BESSONE, Jean-Luc VALENTIAN, Michel MILLET, FOURCADE LAVIGNE Dominique, Philippe SPITERI, Lucien FERRAS,

A été désigné secrétaire de séance : Monsieur Jean PAUCIS

Monsieur le Président indique aux membres du comité qu'une consultation a été lancée le 13 mai 2022 pour la réhabilitation en tranchée de tronçons du réseau d'assainissement sur les communes d'Aragnouet, de Saint-Lary-Soulan, Vielle-Aure et Vignec.

2 entreprises ont fait parvenir une offre. Une entreprise a déclaré ne pas pouvoir présenter d'offre au vu de sa charge de travail.

Le tableau, ci-dessous, récapitule le montant des offres à l'ouverture des plis.

Nom des entreprises	Montant HT	Montant TTC
SOGEP	18 332.43 €	21 998.91 €
ACCHINI	12 738.00 €	15 285.60 €

Des demandes d'informations complémentaires ont été demandées aux deux entreprises. Il a été notamment demandé à l'entreprise ACCHINI de fournir :

- Mémoire technique et fiches matériaux
- Mode opératoire amiante
- Prix du BPU non renseignés, à compléter
- Justification du prix de réfection d'encrochement
- Calendrier de travaux

Comparatif du dossier technique (après demande de compléments)

Retour des pièces visées	SOGEP		ACCHINI	
	Pièce présente ?	signée ?	Pièce présente ?	signée ?
AE	oui	oui	oui	oui
BPU	oui	oui	oui	oui
Cahier des charges	oui	oui	oui	oui
DQE	oui	oui	oui	oui
Mémoire technique	oui	-	non	-
Habilitations amiante du personnel	oui	-	oui	-
Mode opératoire amiante	oui	-	non	-
Note d'information aux riverains prévue	oui	(p26 du MT)	non	-
Fiches matériaux	oui	-	non	-
Engagement délai	oui	29/08 au 15/09	non	-

BPU incomplet : manquent:

Prix 6109 (tri-couche)

Prix 6112 (grave-ciment)

Prix 1101 (tranchées pour branchement)

Prix 1104 (terrassements manuels)

Prix 1105 (rocher)

Prix 1109 1) et 2) (pompages)

L'entreprise ACCHINI n'a pas répondu malgré 3 relances.

Le tableau, ci-dessous, récapitule le montant des offres suite à ces demandes.

Nom des entreprises	Montant HT	Montant TTC
SOGEP	17 692.43 €	21 230.91 €
ACCHINI	-	-

Au vu du rapport d'analyse présenté, le Président entendu, les membres du comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décident d'attribuer le marché à l'entreprise SAS SOGEP, 1 rue des Arpens, 65100 ADE, pour un montant HT de 17 692.43 € soit un montant TTC de 21 230.91 €.

Les sommes seront prévues au Budget primitif 2022

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Président
Jean MOUNIQ



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT
DE LA HAUTE VALLEE D'AURE**
Promenade du Bernet
65170 VIELLE-AURE